

Débat général sur le Point 10

Déclaration conjointe présentée au nom des délégués émanant des Etats membres et observateurs de l'Organisation Internationale de la Francophonie et bénéficiaires du Fonds d'affectation spéciale volontaire pour l'assistance technique à la participation des PMA/PEID aux travaux du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies

Madame la Présidente,

J'ai l'honneur de prononcer cette déclaration au nom des délégués émanant des Etats, membres et observateurs suivants de l'Organisation Internationale de la Francophonie, bénéficiaires du Fonds d'affectation spéciale pour l'appui à la participation des PMA/PEID, à savoir la Gambie, le Bénin, le Cambodge, les Comores, Maurice, le Togo et mon propre pays, le Mali.

Nos pays reconnaissent la nécessité de la coopération internationale pour assurer les principes d'universalité, d'indivisibilité, d'interdépendance et de non-discrimination des droits de l'homme.

Nous saluons les efforts du Conseil des Droits de l'homme visant à favoriser la création et le maintien d'un cadre de coopération entre les Etats en matière de protection et de promotion des droits de l'homme ; un cadre qui, au-delà des diversités régionales, culturelles et sociales, permet d'imprimer aux travaux et aux conclusions du Conseil une marque d'inclusivité, garante de l'universalité de ces droits.

Nous notons avec satisfaction la disponibilité des résumés des séances du Conseil en anglais et en français.

Ces documents, bien qu'ils ne soient pas officiels, sont particulièrement utiles. Nous nous félicitons, pour cela, de cette bonne pratique qui doit continuer.

Madame la Présidente,

Notre participation à la présente session a, par ailleurs, permis de prendre toute la mesure du défi auquel les délégués des pays francophones doivent faire face pour suivre valablement les travaux du Conseil.

Ainsi, avons-nous constaté lors de cette 48^e session ordinaire, que toutes les consultations informelles se sont tenues exclusivement en anglais, et sur les 28 projets de résolution présentés, seulement 4 textes étaient bilingues.

Madame la Présidente,

Une telle situation ne permet pas aux délégués des pays francophones de contribuer pleinement aux débats. Pourtant, le français est l'une des deux langues de travail du Secrétariat des Nations-unies.

C'est pourquoi, nous voudrions saisir l'opportunité du débat sur le point 10 pour inviter le Conseil à accorder une attention particulière aux dispositions nécessaires à prendre pour :

- assurer la disponibilité des documents et projets de résolutions en Français ;
- assurer l'interprétation lors des consultations informelles qui précèdent le vote des résolutions par le Conseil.

Je vous remercie.